



Rupture de pacs après le titre de séjour de 10 ans

Par Kab51

Bonjour,

Je suis pacsé avec une française depuis 2013, j'ai eu mon titre de séjour de 10 ans le mois d'août 2018 et, à cause de problèmes de couple, ma copine voulait annuler le pacs.

Je voulais savoir si je risque de perdre mon titre de séjour de 10 ans.

Merci à vous.

Cordialemen